

Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du territoire



LE POINT SUR... LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Actualisation du diagnostic

Le rapport de présentation du PLU est en cours de révision, avec tout d'abord l'actualisation du diagnostic qui permettra d'obtenir une photographie des données communales, notamment dans les domaines suivants : Les données économiques et démographiques / L'équilibre social de l'habitat / L'occupation du sol avec la consommation d'espace pour l'urbanisation, les surfaces agricoles et forestières / L'état initial de l'environnement / Les besoins en matière de transports, de commerce, d'équipements et de services...

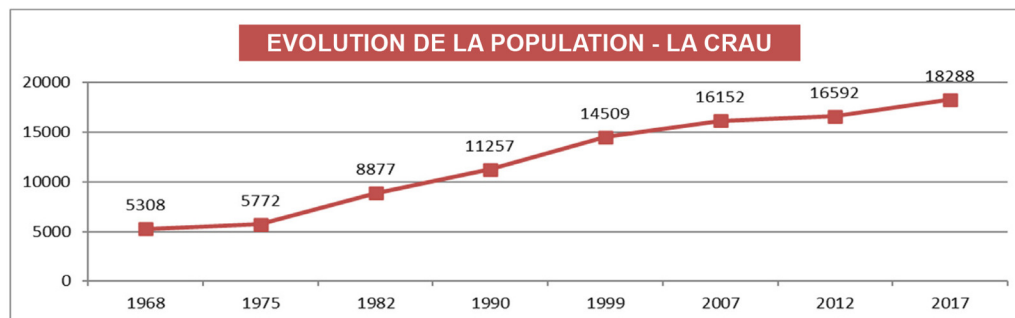
Ce mois-ci, l'évolution démographique et celle du parc de logements craurois vous sont présentées. La période évoquée court de 1968 à 2017 (2017 étant l'exploitation de l'Insee la plus récente disponible à ce jour).

La population communale a récemment atteint 18 929 habitants (source : Insee, population légale millésimée 2018, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021).

Années	2008	2013	2018
Population municipale	16 356	16 612	18 506
Population comptée à part	459	387	423
Population totale	16 815	16 999	18 929

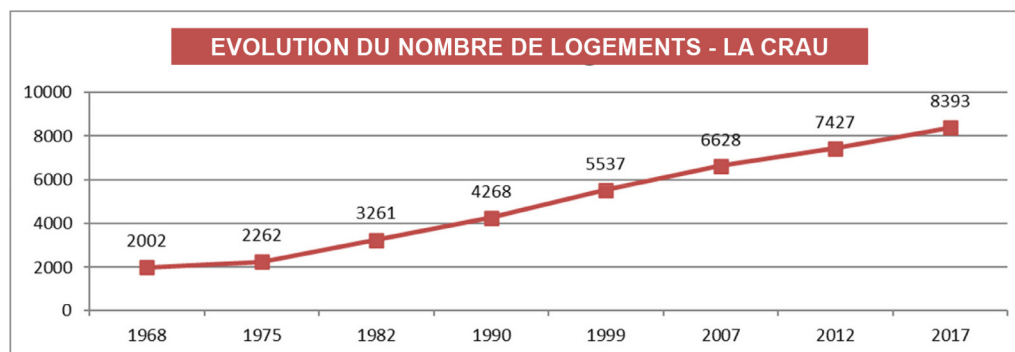
Sources : Insee, RP2018 (géographie au 01/01/2020), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010). La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune.

Les données démographiques crauroises révèlent une dynamique démographique continue durant près d'un demi-siècle. Cette évolution, relativement mesurée jusqu'au milieu des années 70, a connu une accélération à compter de 1975 jusqu'à la fin des années 2000. Au cours de cette période, la population a quasiment triplé. Les chiffres récents de l'Insee traduisent la poursuite de l'évolution du nombre d'habitants jusqu'à nos jours, comme le montre le graphique qui suit. Cette croissance de la population s'explique principalement par les facteurs d'attractivité de la commune (sociologie, espaces publics, services, commerces, desserte, ...), sa situation en deuxième couronne au sein de l'unité urbaine toulonnaise et des disponibilités foncières significatives jusqu'à ces dernières années. Ces caractéristiques sont d'incontestables facteurs d'attrait pour des ménages d'actifs travaillant à l'extérieur de la commune.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales

En corollaire de la dynamique démographique, le parc de logements craurois évolue de manière constante au cours des cinquante dernières années, confirmant la dynamique résidentielle crauroise. Après une période de croissance relativement mesurée de 1968 à 1982 (moins de 30 logements par an en moyenne de 1968 à 1982), La Crau a connu une forte augmentation de la production de logements (plus de 170 logements par an en moyenne de 1982 à 2017). Avec 8 393 logements en 2017, le parc communal s'est agrandi de 966 unités depuis 2012. Cette dynamique de construction est principalement liée à la réalisation d'extensions de l'urbanisation, dans les quartiers dits du Patrimoine, des Maunières, des Martins et de La Moutonne.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales

La part des résidences principales demeure très élevée à La Crau (92,3% en 2017), ce qui témoigne une nouvelle fois de son statut de commune résidentielle particulièrement dynamique. L'habitat individuel domine, parmi les formes urbaines présentes sur le territoire communal. En 2017, 74,5% du parc craurois des résidences principales est constitué de maisons. Les grands logements sont les plus nombreux (64,8% de 4 pièces et plus, parmi les résidences principales en 2017).

Poursuite de la concertation publique

Les modalités de la concertation avec la population ont été présentées dans le mensuel municipal d'information de février. Ce sont celles fixées lors de la délibération du conseil municipal du 09 novembre 2017. Les habitants sont invités à faire parvenir leurs requêtes par l'un des moyens décrits (cf. mensuel municipal d'information, février 2021, tableau de la page 15), notamment via l'adresse électronique mtpm.plu@metropoletpm.fr. Les courriels devront préciser l'objet : « Révision du PLU de La Crau ». Une première réunion publique devrait avoir lieu dans le courant du mois d'avril 2021. Les modalités de cette réunion seront précisées ultérieurement et seront fonction des restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 (en cas d'impossibilité, la réunion publique pourra être remplacée par une réunion collective directe via Internet ou par une communication accrue).